



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 23 octobre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Étaient présents :

M. IORIO Antoine	M. THOUVENIN J.-Marie	M. BARBE Jérôme	M. CINO Frédéric
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.		

Procurations :

M. ZENNER Bernard	a donné procuration à	M. THOUVENIN J.-Marie
M. FERRERO Marc		M. KLOP Jean
M. LA VAULLEE J.-Pierre		M. LEUBE Michel
M. SCHITZ Denis		M. LOUIS Jean-Charles
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LEBOURG Gérald		Mme KHAMASSI Kheira
M. NOEL Guy		M. BALCERZAK Roland
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
M. SZUREK Michel		Mme CONTRERAS Céline
Mme ZYDEK Christine		M. PETERMANN Mathieu
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. SAPIN Bruno
M. HERGAT Michel		M. LORENTZ Maurice
Mme FRIIO Marie-Rose		M. PHILIPPE Lionel
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BECKER Patrick
M. WANNINGER J.-Marc		M. IORIO Antoine
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. DORVEAUX Lionel		M. WALTER Jean-Marie
Mme FICARRA Béatrice		M. HEYERT Jean-Marc
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul
M. PERON Patrick

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie

M. PERLATI Daniel
M. LANGENFELD Guy

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François

La séance débute à 18h20.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Arrivée de M. BOGUET au cours du point 2.

A partir du point 2 :

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

Pour le vote du point 4 :

Mr Barbe (PDG de Trans Fensch) ne participe pas au vote.

Entre les points 4 et 5 sortie de M. Louis

Pour le vote du point 5 :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 19
Absents : 9

Pour le vote du point 6 :

Au cours du point 6, retour de M. Louis et sortie de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Pour le point 8 :

Au cours du point 8, retour de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

La séance est levée à 19h50.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU

M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU

M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU

M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU

Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU

POINT 7 – DELIBERATION N° 2019/58 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT DIRIGE AVEC LA REGION GRAND EST EN VUE DE FINANCER LE PROJET CITEZEN

L'objet du protocole est d'établir les modalités de partenariat visant à poursuivre les intentions partagées par les partenaires autour de la mise en place de deux lignes de bus à haut niveau de service sur le territoire du SMiTU et desservant le pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville, ainsi que les principes selon lesquels la Région Grand Est apportera son concours financier à la réalisation de ce projet.

Conformément aux modalités d'intervention décrites dans le dispositif DIRIGE, les aménagements intermodaux favorisant l'accès à la gare de Thionville réalisés dans le cadre du projet Citézen feront l'objet d'une subvention régionale à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes éligible, soit 6 700 000 euros.

Il est proposé au Comité Syndical :

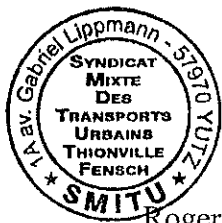
- de valider le protocole de partenariat annexé à ce rapport ;
- d'autoriser le Président à signer le protocole, la convention de financement en découlant, les éventuels avenants et tous documents nécessaire à l'exécution du protocole.

Le Bureau Syndical en date du 14 octobre 2019 et la commission finances – personnel en date du 16 octobre 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le protocole de partenariat annexé à ce rapport ;
- d'autoriser le Président à signer le protocole, la convention de financement en découlant, les éventuels avenants et tous documents nécessaire à l'exécution du protocole.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 24 octobre 2019
Le Président



Roger SCHREIBER